

AVIS DE COURSE

GRAND PRIX d'ARCACHON Diam 24 one design

17 et 18 avril

ARCACHON

Autorité Organisatrice (OA) : CVA

Grade : 5 A

Série(s) : Diam 24od

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent.
- 1.4 L'Annexe T, Conciliation (voir annexe conciliation) s'appliquera. Les concurrents sont vivement engagés à l'utiliser.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.2 Les bateaux (Diam 24od) admissibles doivent s'inscrire en ligne :

<https://app.joinly.com/app/member/web-site/61fd6b7215a9230006e3fd4a/GPDIAM242022>

au plus tard le 04 avril.

Limitation du nombre d'équipages à 20. 10 équipage seront sélectionnés pour la phase finale du dimanche.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants : 20 € par équipier et par jour

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	Samedi 16 avril	09h00 à 17h00
Confirmation des Inscriptions	Dimanche 17 avril	09h00 à 10h00
Briefing	Dimanche 17 avril	10h00
Briefing	Lundi 18 avril	10h00

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 17 avril	11h00
Lundi 18 avril	11h00

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Elle seront disponibles en version électronique à l'adresse :

<https://www.voile-arcachon.fr/agenda-du-regatier/grand-prix-du-salon-nautique-darcachon>

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Technique

7.2 L'emplacement de la zone de course est situé devant le port d'Arcachon.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Le classement sera précisé dans les instructions de course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

13.1 Chaque participant sera tenu de respecter la réglementation sanitaire du moment.

13.2 Chaque participant doit être parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

13.3 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement informer l'autorité organisatrice et se retirer de la course.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
contact@voile-arcachon.org ou 05 56 83 05 92

HORAIRE DES MAREES

Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Dimanche 17avril	13h02	19h04	102
Lundi 18 avril	13h39	19h41	102